

## COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU  
SEANCE DU 22/10/2019**

**Sous la présidence de Monsieur Armand LE GAC, Maire**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

**Présents (11) :** Mesdames et Messieurs Armand LE GAC, Maire, Clément URICHER, Carole TALLEUX, Jean-Marc GINDER Adjoints au Maire, Etienne ANTONOT, Christian BUTSCHA, Stéphane ESSLINGER, Jean-Baptiste MEYER, Alexandra STEMMELIN, Antoine SUTTER, Grégory ZUNQUIN, conseillers municipaux.

**Absent excusé et non représenté :** ..//"

**Absent non excusé :** ..//"

**Ont donné procuration (4) :** Laetitia ORTSCHITT qui a donné procuration à Grégory ZUNQUIN. Myriam WENDLING qui a donné procuration à Carole TALLEUX. Joseph CARNEMOLLA qui a donné procuration à Alexandra STEMMELIN. Jean-Marie BUTSCHA qui a donné procuration à Armand LE GAC.

**Est désignée secrétaire de séance, Alexandra STEMMELIN, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, secrétaire de Mairie.**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 septembre 2019.
2. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
3. Plan Local de l'Habitat : avis de la Commune.
4. Rapport activité M2A 2018.
5. Divers.



## **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 septembre 2019.**

Le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2019 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

## **2. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.**

M. le Maire rappelle que la Commune de Petit-Landau a approuvé le PLU de la Commune le 16 octobre 2014.

La loi du 24 mars 2014 « ALUR » prévoit le transfert de la compétence d'élaboration du PLU aux intercommunalités, en prévoyant toutefois une minorité de blocage pour que les communes conservent la compétence.

Par délibération du 14 janvier 2017 le Conseil Municipal de Petit-Landau a, comme la majorité des communes membres de M2A, demandé à ne pas transférer la compétence à la Communauté d'Agglomération, toutes les conditions n'étant pas réunies pour aboutir à un projet de territoire.

A partir de 2016, sous l'impulsion du Président de M2A, un atelier-projet « PLUI » a été mis en œuvre. Suite aux nombreuses réunions et aux différents échanges, un consensus a pu émerger.

Ces rencontres ont permis de confirmer :

- l'intérêt d'un transfert de la compétence pour :
  - Une vision globale, cohérente, concertée et équilibrée du territoire intercommunal dans le respect des communes ;
  - Une expertise partagée au bénéfice de toutes les communes à un moindre coût ;
  - Une plus grande souplesse de gestion avec possibilité d'évolution des dispositions réglementaires chaque trimestre.
- la nécessité de traduire dans le cadre d'une charte de gouvernance les conditions de sa mise en œuvre.

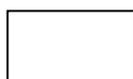
Ainsi, le Conseil d'Agglomération de M2A a approuvé le 20 mai 2019 le principe du transfert de la compétence à l'agglomération. Au cours de cette même séance, une charte de gouvernance a été approuvée pour que ce travail collaboratif puisse se poursuivre en tenant compte de l'importance du rôle des communes, collectivités de proximité qui conservent une compétence étendue en matière d'urbanisme et d'aménagement (avec notamment la délivrance de l'ensemble des autorisations d'urbanisme sur leur territoire, l'exercice du droit de préemption urbain, hors zone d'activités économiques et zone d'intérêt communautaire) et l'Agglomération, garante de l'aménagement cohérent et solidaire du territoire communautaire.

M. le Maire présente la charte de gouvernance au Conseil Municipal et rappelle que le sujet PLUI a été évoqué favorablement par les membres du Conseil Municipal lors de la séance de travail des commissions réunies du 7 mai 2019.

Un service M2A dédié sera créé pour l'exercice de la compétence. Il sera financé par les communes à raison d'un euro par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à M2A avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- **APPROUVE** la charte de gouvernance proposée par M2A ;
- **CHARGE** M. le Maire de signer tout documents nécessaires à la mise en œuvre du transfert de la compétence.



### **3. Plan Local de l'Habitat : avis de la Commune.**

Selon le Code de la Construction et de l'Habitation, le PLH définit pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant notamment à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale ainsi qu'à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements au sein de l'Agglomération.

Les objectifs chiffrés du PLH sont :

- Une augmentation de la population de 3000 habitants dans l'agglomération dans les 6 ans du PLH (2020-2025).
- Un rythme de production de logements neufs de 650-700 logements/an dans l'agglomération soit au global entre 3900 et 4200 logements sur la période concernée.
- La remise sur le marché de 110 logements vacants/an (660 sur la période du PLH).

M. le Maire informe que le Conseil d'Agglomération de M2A a approuvé à l'unanimité le projet de PLH 2020-2025 en sa séance du 30 septembre 2019.

Les communes membres disposent d'un délai de 2 mois pour se prononcer sur le projet.

Vu le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de M2A du 30 septembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet PLH 2020-2025 ;
- **CHARGE** M. le Maire de notifier la présente délibération à M2A et de signer tout document afférent.

### **4. Rapport activité M2A 2018.**

M. le Maire présente le rapport d'activité 2018 transmis par M. le Président de M2A.

Le rapport retrace les actions entreprises ou soutenues par m2A au cours de l'année 2018 et s'articule autour de trois priorités stratégiques :

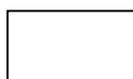
- Un territoire attractif, en matière de développement économique et touristique, de soutien à l'emploi et à l'enseignement supérieur.
- Un territoire responsable, par ses politiques d'aménagement durable et de gestion des déchets.
- Un territoire solidaire, grâce à une offre de services favorisant l'épanouissement de ses habitants et contribuant à la cohésion sociale de l'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'activités m2A 2018.

### **5. Divers.**

M. le Maire souhaite remercier et honorer Frédéric HUSSLER, originaire de Petit-Landau, pour tout son travail historique sur Petit-Landau (recherche, participation active aux diverses expositions ...). Il propose de lui conférer la citoyenneté d'honneur lors de la prochaine cérémonie des vœux du Maire.



Concernant le Club house de football (Mille Club), une offre a été proposée par un architecte mais n'est pas réalisable eût égard les réalités budgétaire communales. Un autre architecte a été contacté et sera reçu par M. le Maire et Clément URICHER, Adjoint au Maire.

France 3 Alsace réalisera un reportage sur la Commune le 6 novembre prochain.

Le parc d'ordinateurs de l'école élémentaire va être renouvelé, conformément aux crédits alloués au budget 2020 voté par le Conseil Municipal. Le devis a pu être finalisé.

La Taxe d'Habitation est progressivement supprimée. Selon les simulations des services fiscaux et selon les premiers versements mensuels de janvier à septembre 2019, Petit-Landau semble compensé (sous réserve du montant des dernières mensualités).

Le PV d'arpentage définitif pour la rue du Château, avec les nouveaux numéros de parcelles enregistrés au cadastre, vient de parvenir en Mairie. Le Conseil Municipal pourra se prononcer sur l'acquisition des parcelles lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, conformément aux montants alloués au budget 2019.

Le Maire compte sur la présence des élus pour la cérémonie du 11 novembre.

Le Corps des Sapeurs-Pompiers fêtera ses 100 ans en 2020. Ce jubilé sera fête simplement, mais dignement.

Les Bouheyrots ont transmis un courrier pour remercier la Commune et les habitants de Petit-Landau pour leur accueil chaleureux lors des cérémonies des 80 ans de l'exode vers les Landes.

Une formation d'artificier se tiendra à Petit-Landau en février 2020. Un habitant de Petit-Landau s'est porté volontaire pour la suivre. La Commune prendra en charge le coût financier de la formation, en échange de quoi le stagiaire s'engage à participer au tir de la Fête Tricolore de Petit-Landau (13 juillet).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences Eau et Assainissement seront transférées à M2A. Les services de la Commune et les services de M2A (pour l'eau) et le SIVOM (assainissement) sont actuellement en liaison pour établir un budget pour Petit-Landau.

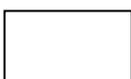
Le 6 novembre, M. WICK, représentant la Fondation du Patrimoine viendra en Mairie pour une éventuelle subvention pour la rénovation des portes et de l'orgue de l'église.

Le jeu extérieur de l'école maternelle a été installé pour le plus grand bonheur des élèves de l'école.

Jean-Marc GINDER rappelle que la commission des travaux se réunira le 29 octobre prochain.

Différents sujets seront abordés :

- Le dossier « Rue des Pyrénées ». Le promoteur s'est engagé à mettre en œuvre l'acte notarié pour la vente par la commune des parcelles concernées (décision du Conseil Municipal du 25 juin 2019).
- Concernant la rue du Château (projet d'urbanisation), des chiffrages sur le coût de la conduite d'eau ont été transmis à M2A pour en inclure le montant dans le budget prévisionnel 2020.
- Concernant le Sentier des Meuniers, une discussion se tiendra pour la desserte de la zone en fonction des demandes et souhaits des propriétaires.



- Le Mille Club montre à nouveau des signes de faiblesse. Une discussion sur son avenir s'impose.
- L'aménagement et le sens de circulation de la rue des Vosges.
- La mise en place de panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments communaux (suite à l'étude de M2A).
- L'aménagement de la rue des Fleurs.

Carole TALLEUX informe que la traditionnelle information pour la soirée d'Halloween sera distribuée dans les boites aux lettres.

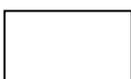
Prochaines rencontres :

11 novembre : messe + cérémonie aux Monuments aux Morts.

Mardi 3 décembre : commissions réunies / présentation du projet de l'aménagement du cœur de village

Mardi 10 décembre : Conseil Municipal

La séance est levée à 20h15.

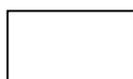


**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations  
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau  
Séance du 22/10/2019**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 septembre 2019.
2. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
3. Plan Local de l'Habitat : avis de la Commune.
4. Rapport activité M2A 2018.
5. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
LE GAC Armand	Maire		
URICHER Clément	1° adjoint		
TALLEUX Carole	2° adjoint		
GINDER Jean-Marc	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal	<b>Procuration à Alexandra STEMMELIN</b>	
ANTONOT Etienne	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale	<b>Procuration à Carole TALLEUX</b>	
ORTSCHITT Laetitia	Conseillère municipale	<b>Procuration à Grégory ZUNQUIN</b>	
SUTTER Antoine	Conseiller municipal		
ZUNQUIN Grégory	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale		



BUTSCHA Christian	Conseiller municipal		
BUTSCHA Jean-Marie	Conseiller municipal	<b>Procuration à Armand LE GAC</b>	

